

**Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire
LA PLANA**

Mairie de La Trinité - 19 rue de l'Hôtel de Ville 06340 LA TRINITE

Nombre de délégués :

En exercice : 4

Présents: 3

Votants: 3 Pour .

L'an deux mille vingt deux

le vingt cinq mars

le comité du Syndicat Intercommunal du
Groupe Scolaire La Plana,

convoqué le dix huit mars

Objet : Rapport d'orientation budgétaire 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat.

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée syndicale.

Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

prendre acte de la tenue du débat en Conseil Syndical sur les orientations budgétaires 2022 et la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2022, joint à la présente délibération.

Pour expédition conforme,

Les membres du comité

Le 25 Mars 2022 .



SIVU LA PLANA

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022 Comité syndical du 25 mars 2022

Le Comité syndical du SIVU La Plana conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget. La tenue d'un DOB est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les orientations budgétaires sont proposées chaque année pour le SIVU LA PLANA.

La tenue du débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire. A son terme, aucune décision ne s'impose, ce débat doit permettre de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget. Le vote de celui-ci doit intervenir au cours d'une séance ultérieure distincte.

Les projets seront précisés par leurs déclinaisons en actions lors du vote du budget qui suivra et permettra d'affiner le programme d'actions. La présentation de ces projets suit la nomenclature du rapport d'activités, ce qui a pour avantage de faciliter un meilleur suivi des actions entreprises d'une année sur l'autre.

Il permet également d'informer sur la situation financière du Syndicat et les perspectives budgétaires et de présenter les principales actions nouvelles qui pourraient être mises en œuvre.

Par ailleurs, l'article 107 de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit faire l'objet désormais d'un rapport comportant des informations sur les éventuels engagements pluriannuels envisagés, une présentation des effectifs, ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat. Le rapport est transmis par le SIVU aux maires des communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le Comité syndical. Il est également transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et mis à la disposition du public au siège du SIVU.

Le présent rapport donnera des indications sur la situation financière globale du SIVU LA PLANA et sur ses engagements financiers. Après une présentation synthétique des principaux projets pour l'année 2022, il sera fait un point sur les modifications apportées. Cette présentation sera complétée par des précisions de la dette du Syndicat mixte et de sa trésorerie.

Résultats provisoires 2021 du SIVU La Plana

	CA 2020	CA 2021
FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
dont 011- charges à caractère général	38 318.54	41 831.22
012- charges de personnel	0.00	0.00
65 - autres charges	765.00	765.00
66 - charges financières	1 851.40	1 631.02
68 - amortissements	1 998.12	1 788.43
Recettes		
dont 74 - participations et subventions	100 865.16	89 325.25
77 – produits exceptionnels	7 177.33	0.00
Solde	65 109.43	43 309.58
Excédent reporté	31 989.56	45 005.91
INVESTISSEMENT		
Dépenses		
dont 16- rembourst emprunts	7 544.10	97 651.98
21-23- matériels et travaux	20 217.78	6 483.19
Recettes		
dont 10 - FCTVA	1 017.00	37 087.00
16 - Emprunts		
28 – amortissements	1 998.12	1 788.43
1068 – Excédent fonct. capitalisé	71 243.44	52 093.08
Solde	46 496.68	-13 166.66
Excédent reporté	-95 146.76	-48 650.08

La totalité des engagements budgétaires de 2021 ont été tenus et les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées.

Nous avons remboursé l'intégralité de l'emprunt de 90 000€ souscrit pour la réalisation des travaux d'accessibilité.

Fonctionnement :

Le budget 2022 sera bâti sur les bases de celui de 2021, pour la section de fonctionnement.

Une réflexion est en cours afin de valoriser au plus juste le coût résiduel du temps méridien et du périscolaire afin de calculer la participation de chaque commune.

Après deux années sans sorties, nous prévoyons des crédits de 3 500€ pour les classes découvertes

Nous avons anticipé une augmentation des prix des énergies de 10 000€

Endettement :

L'encours de la dette est constitué d'un emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole

. à long terme en 2016 pour un montant de : 120 000€.

L'annuité 2022 se décompose de la manière suivante :

Capital : 7 761.41€

Intérêts : 1 184.09€

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 : 82 803.80€

Cet emprunt à taux fixe de 1.43%, à échéances constantes d'un montant de 8 945.50€ se terminera en 2031.

Trésorerie :

Le SIVU LA PLANA, n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

